



COLLOQUE : L'EMPLOI DES JEUNES, LE ROLE DES UNIVERSITES

L'UNIVERSITE DE FES - LE 16 DECEMBRE 2011

Allocution d'ouverture de M. Chakib Benmoussa, Président du CES

Monsieur le Président de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah,

Mesdames et Messieurs,

Je remercie le Président de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah pour son invitation à l'ouverture de ce Colloque consacré à la problématique de l'emploi des jeunes et au rôle des universités pour relever ce défi, et c'est avec grand plaisir que je participe aujourd'hui à cette séance d'ouverture du colloque.

Le Conseil Economique et Social (CES) a pris l'initiative, dès son installation, de faire de la question de l'emploi des jeunes un thème central et prioritaire de ses travaux. Le CES considère l'emploi des jeunes comme une priorité nationale qui relève de la responsabilité de tous les acteurs publics, privés et associatifs, tant à l'échelle centrale que territoriale. Tous sont invités à se mobiliser pour contribuer, chacun à son niveau, à apporter une solution durable au chômage des jeunes. Tout l'enjeu aujourd'hui est de réussir à faire de l'emploi des jeunes, non pas une contrainte à surmonter, mais une véritable opportunité de valorisation des ressources humaines et un levier du développement économique et social. Le rapport du CES relatif à l'emploi des jeunes, dans sa version définitive, sera soumis le 22 décembre prochain à l'assemblée générale, pour son adoption.

Ce rapport est le résultat d'une démarche participative qui a permis l'implication de nombreux organismes qu'ils soient gouvernementaux ou non gouvernementaux ainsi que la contribution de jeunes à travers le forum du CES « Al-MoubadaraLakoum ». Les débats auxquels ont donné lieu les travaux du Conseil ont été d'une grande richesse. Les recommandations du Conseil se sont beaucoup inspirées d'expériences réussies au Maroc et à l'international et se sont appuyées sur une démarche itérative associant des experts, des hommes de terrain et des professionnels.

Sans rentrer dans les détails du rapport qui sera publié dès son adoption par le CES, je voudrais souligner quelques points qui ont guidé ce travail.

Un constat

Le Maroc est un pays en transition démographique. La baisse de la natalité va impacter à terme l'arrivée des jeunes sur le marché du travail, mais aujourd'hui, les jeunes de 15-34 ans représentent une part importante de la population (près de 37%) et plus de la moitié de la population en âge de travailler. Bien qu'elle impose des défis quantitatifs aux diverses politiques publiques, cette jeunesse constitue un atout formidable pour le pays et constitue une chance pour l'avenir.

Les statistiques du chômage des jeunes, montrent que le Maroc ne constitue pas une exception et que les difficultés auxquelles il est confronté sont aussi le lot de nombreux pays de niveau de développement équivalent, et même plus développés. Mais, les jeunes ont une perception de leur situation encore plus grave que ne le laissent entrevoir les statistiques disponibles ; situation que l'on peut vraisemblablement rattacher au faible taux d'activité. Ce taux d'activité nettement plus faible que ceux observés dans d'autres pays, ainsi que la prolongation des périodes de chômage, laissent penser que de nombreux jeunes abandonnent la perspective de rechercher de l'emploi plongeant dans une sorte de désespoir. Cette perception négative est renforcée par le fait que le taux de chômage augmente avec le niveau d'éducation, que les diplômés ne sont plus un passeport pour l'emploi et que le pacte social tacite fondé sur la capacité du diplôme à être un ascenseur social, n'est plus de mise.

Répondre aux attentes des jeunes est une nécessité pour préserver la cohésion sociale ; pour cela, il faut que la question de l'emploi devienne une priorité et un engagement de tous ; il

faut mettre en œuvre les réformes structurelles qui s'imposent et lancer des programmes volontaristes de promotion de l'emploi sur le court terme, pour recréer les conditions de la confiance et redonner l'espoir d'un avenir meilleur à nos jeunes.

Les réformes structurelles passent par l'inflexion du modèle de croissance ; une politique de formation plus en adéquation avec le monde du travail et une gouvernance des politiques de l'emploi plus cohérente et plus territorialisée qui libère les énergies et mobilise les initiatives locales.

Vers un modèle de croissance économique riche en emploi.

L'inflexion du modèle de croissance vers un modèle plus dynamique et plus créateur d'emploi en quantité et en qualité, est une nécessité. Elle devrait s'appuyer sur une meilleure orientation de l'épargne et de l'investissement productif en direction des secteurs à forte valeur ajoutée et à réel effet d'entraînement. Le critère de création d'emploi devrait être déterminant dans la définition des priorités et dans les arbitrages en matière d'affectation de ressources. La nouvelle orientation économique devrait parallèlement reposer sur le renforcement des capacités d'innovation et de recherche technologique qui, dans une vision de long terme, constituent les véritables instruments d'amélioration de la productivité et de la compétitivité de notre économie et vecteur de création d'emplois et de valeurs.

Vers des formations plus adaptées aux besoins du marché du travail

Plusieurs organismes auditionnés par le Conseil ont mis l'accent sur le décalage constaté entre la formation tant initiale que continue et les besoins du marché. Ils considèrent qu'une partie du chômage des jeunes diplômés est due à cet écart. Dans ce cadre, un effort particulier doit être fait pour renforcer les liens entre le monde du travail et le monde de la formation. La formation initiale doit être fortement liée aux besoins prospectifs du marché du travail et doit privilégier les formations de courtes durée qui sont celles qui sont les plus demandées ; de même, les formations en alternance entre l'entreprise et les organismes ou établissements de formation sont à développer d'autant plus qu'elles s'adaptent aux situations d'abandon scolaire et peuvent constituer « l'école de la seconde chance ». La formation Adaptation –Reconversion ou la formation continue en entreprise doivent également s'inscrire dans la même logique

Les opérateurs économiques estiment que le système de formation est inadapté aux besoins, en quantité pour les profils moyennement qualifiés et en qualité pour les diplômés de l'enseignement supérieur. De même, il existe de grandes disparités en matière d'insertion sur le marché du travail selon les filières d'origine.

L'ajustement entre les besoins de l'économie et les offres disponibles passera par la création de filières nouvelles adaptées aux stratégies sectorielles en cours de mise en œuvre et par l'orientation des étudiants vers celles-ci. Dans cette perspective, tout en valorisant la formation professionnelle comme choix de qualité et non de seconde option et en resserrant les liens entre le monde de la formation et le monde du travail, il serait nécessaire de privilégier les filières universitaires professionnelles de courte durée à travers la mise en place de contrats-programmes avec les opérateurs concernés.

L'université doit veiller à rester ouverte sur son environnement et à préserver une flexibilité élevée pour être en mesure chaque fois que cela est nécessaire d'adapter ses filières, de corriger les orientations inappropriées et s'inscrire dans une démarche d'anticipation et être en phase avec les besoins futurs de l'économie et les exigences de quantité et de qualité qui en découlent.

Dans ce sens, le système national d'information sur l'emploi et la formation doit être profondément restructuré pour produire les données statistiques, les enquêtes et les analyses permettant d'améliorer la compréhension de la question de l'insertion professionnelle en relation avec la formation et disposer d'indicateurs d'impact des actions déployées.

Par ailleurs, et à l'instar des principes consacrés par la Constitution pour l'ensemble des services publics, l'évaluation continue et permanente du système d'enseignement et de formation doit devenir la règle et doit permettre de prendre les mesures correctrices qui s'imposent.

L'amélioration de l'employabilité des jeunes sera tributaire de la qualité de la formation. La recherche de cette qualité doit par conséquent être au cœur des préoccupations des responsables et ne doit pas être sacrifiée au profit de la quantité.

Parmi les mesures qui pourraient améliorer l'employabilité des lauréats :

➤ **La formation comportementale, linguistique et la formation entrepreneuriale**

Il est fortement recommandé de créer ou d'étendre des modules de formation comportementale ou linguistique de base pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Le but de ce type de programmes est de donner aux jeunes les connaissances et les compétences nécessaires à leur future vie et métier d'adulte en encourageant l'apprentissage permanent à travers la construction de compétences en didactique (initiative, autonomie) mais aussi en langues qu'il s'agisse de celles utilisées couramment au sein des entreprises ou des langues internationales. De même, il est proposé de développer les actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement en vue de développer l'esprit d'entreprise, susciter des vocations à l'entrepreneuriat, assurer aux étudiants une ouverture sur le monde du travail et une familiarisation avec l'environnement de l'entreprise.

➤ **Le renforcement des partenariats avec les entreprises pour les stages et l'insertion des lauréats**

Par ailleurs, il faudra développer les meilleures passerelles entre l'Université, les organismes de Formation et l'Entreprise pour préparer l'insertion des futurs jeunes lauréats. Les services ou départements de stage et d'insertion des lauréats au sein des établissements de formation sont à renforcer pour leur permettre de jouer leur rôle d'accueil et de suivi des élèves dans leurs démarches de recherche de stage ou du premier emploi.

Développer des partenariats avec les opérateurs de formation devraient être considéré comme un point fondamental de la responsabilité sociale de l'entreprise.

➤ **Le développement de passerelles entre l'Université et l'Entreprise en matière de recherche et d'innovation**

Innover est un acte nécessaire sinon vital pour les entreprises qui voudraient assurer une meilleure compétitivité, garantir une croissance sur le long termes, répondre aux nouveaux besoins exprimés par des consommateurs de plus en plus exigeants et élargir et diversifier l'offre pour conquérir de nouveaux marchés.

Outre la promotion des pratiques de veille, les entreprises marocaines gagneraient beaucoup à se rapprocher de l'université et de ses capacités de recherche. Des passerelles

vertueuses pourraient ainsi être développées dans le cadre de contrats structurants que les pouvoirs publics appuieraient par des dispositifs incitatifs appropriés, par l'augmentation des ressources allouées à la recherche et par la consolidation de l'autonomie de l'université.

L'auto-emploi et l'entrepreneuriat un gisement d'emploi pour les jeunes.

La promotion de l'emploi se développera principalement autour de la consolidation de la dynamique du secteur privé. Il est très important que les étudiants découvrent très tôt la possibilité de créer leur propre entreprise et disposent des informations utiles sur les aides à leur disposition pour mettre concrètement en œuvre leurs projets. Pour cela, Il est recommandé de mettre en place un dispositif spécifique de promotion et d'accompagnement des jeunes porteurs de projets et de la très petite entreprise (TPE). Il devrait permettre de promouvoir l'esprit d'entreprise, d'informer orienter et accompagner des porteurs de projets et des TPE dans leurs démarches de création ou de développement de projets ; elle devrait aussi mettre en œuvre les mesures incitatives et de soutien que cela soit dans la phase incubation des projets, amorçage ou développement.

Vers une gouvernance décentralisée

Un modèle de gouvernance décentralisé, effectivement déployé autour de véritables projets territoriaux, devrait faire émerger des gisements importants de richesses économiques, à ce jour non encore explorés ou insuffisamment exploités et valorisés.

Dans ce sens, une gouvernance rationalisée et territorialisée des organismes publics en charge des questions de l'emploi des jeunes est désormais un impératif pour lutter efficacement contre le fléau du chômage.

L'architecture institutionnelle devrait comporter des organes de concertation, des organes de décision et de suivi et des organes d'exécution. Ces différents organes doivent travailler de manière harmonieuse et coordonnée à travers une contractualisation et des partenariats qui engagent et responsabilisent les acteurs concernés. Ils doivent prendre en compte la nécessité d'une vision globale au niveau national et d'une approche totalement déconcentrée pour permettre à chaque région d'adapter sa stratégie et ses actions à sa propre réalité.

L'Université de par son ancrage régional et ses compétences a un rôle déterminant à jouer dans la réussite de cette nouvelle gouvernance.

Conclusion

La complexité de la question de l'emploi des jeunes est telle qu'il est nécessaire de poursuivre et d'approfondir les réflexions, en vue de garantir une production pertinente continue et sans cesse renouvelée d'idées et de pistes d'innovation. Il convient de prêter toute l'attention nécessaire aux expériences les plus réussies aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale en vue d'en saisir les points forts et en tirer les enseignements les plus à même de permettre à notre pays de réaliser des raccourcis dans ce domaine. Dans cette perspective, l'Université est à même de contribuer fortement par ses recherches et études à améliorer la compréhension du phénomène et à identifier les initiatives les plus adaptées à notre réalité.

Le Conseil Economique et Social s'inscrit dans une logique d'approfondissement de cette question et est disposé à développer un partenariat avec l'Université à ce propos. De manière plus générale, le CES s'inscrit dans une approche partenariale avec l'Université et souhaite lancer plusieurs pistes de coopération avec celle-ci au profit du développement de la recherche et l'innovation dans notre pays. Ces pistes de coopération peuvent être déclinées sous formes de sujets de recherche dans les domaines de compétence du CES ou de développement et de partage de base de données numériques rassemblant les études, enquêtes, thèses et rapports concernant les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Le CES compte également dans le cadre de son plan d'action 2012, encourager les efforts entrepris dans les domaines de la recherche et l'innovation économique, sociale et environnementale par des prix et des bourses parrainés par le Conseil Economique et Social.